



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Board No. 961/04

6 décembre 2004
Original : anglais

F

Projets/Fonds commun

Comité exécutif
257^e réunion
25 – 27 janvier 2005
Londres, Angleterre

**Accès au financement pour la mise
en valeur de cultures de diversification
dans les régions de caféiculture
(Burundi et Côte d’Ivoire)**

Contexte

Le présent document contient un résumé de la proposition de projet intitulée “Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture (Burundi et Côte d’Ivoire)”. La proposition a été reformulée en fonction des observations formulées par le Comité consultatif du Fonds commun pour les produits de base (FCPB) à sa réunion de juillet 2004 et sera examinée par ce même comité à sa prochaine réunion du 24 au 29 janvier 2005.

Mesure à prendre

Le Comité exécutif est invité à prendre note de la proposition de projet reformulée.

SCHÉMA DU PROJET

Résumé du projet

L'Organisation internationale du Café (OIC) présente au Fonds commun pour les produits de base (FCPB) la proposition de projet suivante accompagnée de sa recommandation pour un financement par les recettes nettes du Premier compte du FCPB. La proposition a été approuvée en principe par le Comité exécutif de l'OIC à sa réunion du 21 au 23 mai 2003 sur recommandation du Directeur exécutif de l'OIC.

Titre du projet : Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture

Durée : Quatre ans

Lieu : Côte d'Ivoire et Burundi

Nature du projet : Financement de la mise en valeur de cultures de diversification pour augmenter et sécuriser les revenus des caféiculteurs et réduire la pauvreté dans les régions de caféiculture.

Objectif et portée du projet :

L'objectif principal du projet est de sécuriser le revenu et de réduire la pauvreté dans les régions de caféiculture en encourageant la mise en place d'un système de crédit durable pour financer un programme de diversification des petits exploitants. Le projet abordera également des questions liées à la sécurité alimentaire dans les communautés de caféiculteurs. Il comprendra une étude des petits caféiculteurs destinée à évaluer leurs besoins en crédit pour la mise en place de programmes de diversification et permettra de renforcer leurs capacités et leurs compétences en matière de gestion du crédit. Le projet comprendra les éléments suivants :

- a) évaluation des caféiculteurs ciblés et de leurs besoins en crédit pour un programme de diversification ;

- b) mise au point d'une structure de prêt appropriée et durable pour que les exploitants puissent mettre en œuvre un programme de diversification ;
- c) fourniture de facilités de crédit pour mettre en valeur d'autres cultures et activités ;
- d) développement du marché pour les produits de diversification ;
- e) mise au point de produits à valeur ajoutée ;
- f) formation visant à renforcer les capacités des exploitants à mobiliser l'épargne et à bien gérer les crédits ; et
- g) coordination, supervision et suivi du projet.

Coût estimatif total : Dollars EU 4 277 700

Côte d'Ivoire : 3 229 485

Burundi : 1 048 215

Financement du Fonds : Don Dollars EU 1 689 240

Côte d'Ivoire : 1 191 435

Burundi : 497 805

Financement du Fonds : Prêt Dollars EU 2 142 000

Côte d'Ivoire : 1 659 000

Burundi : 483 000

Contribution de contrepartie : Dollars EU 435 960

Côte d'Ivoire : 379 050

Burundi : 56 910

Agence d'exécution du projet : Côte d'Ivoire : Fonds de Garantie des Coopératives
Café-Cacao (FGCCC)
Burundi : Office du Café du Burundi (OCIBU)
(Avec l'assistance d'un Conseiller technique principal)

Organe de supervision : Organisation internationale du Café (OIC)

Date estimative de mise en route : Octobre 2005

Historique

À l'issue d'un atelier régional sur les crédits aux intrants qui a eu lieu à Nairobi du 4 au 6 avril 2001, le Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao (FGCCC) a lancé une proposition de projet destinée à réduire la pauvreté en fournissant des facilités de crédit aux petits caféiculteurs de Côte d'Ivoire. Dans un rapport présenté aux Membres de l'Organisation internationale du Café (OIC) en mai 2002, le Directeur exécutif invitait ces derniers à explorer les possibilités de mettre en œuvre des programmes de diversification dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans les régions de caféiculture. À l'issue de cette présentation, le Directeur exécutif, dans une lettre du 8 juillet 2002, a invité les Membres à faire connaître leurs propositions de projets de diversification et à faire figurer le programme de diversification parmi leurs priorités d'action. À cet égard, des suggestions ont été avancées pour reformuler la proposition de projet initiale de la Côte d'Ivoire en concentrant les efforts sur la diversification des cultures afin de réduire la pauvreté dans les régions de caféiculture.

Examen par l'Organisation internationale du Café

La proposition a été élaborée par la Côte d'Ivoire puis soumise au Comité exécutif de l'OIC en septembre 2002 ; ce dernier a recommandé de préparer un projet régional incluant plusieurs pays Membres de l'OAMCAF. La proposition de projet qui incluait le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Burundi et le Rwanda a été examinée par le Comité exécutif de l'OIC à sa réunion du 21 au 23 mai 2003. La nouvelle proposition confirmait l'importance économique et sociale du café en Afrique et la nécessité de soutenir les petits exploitants vulnérables qui étaient dans l'incapacité d'accéder à un crédit suffisant auprès du marché bancaire local. Toutefois, on a fait valoir que le programme de diversification devrait tenir compte du mode de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le Comité a également noté qu'il était nécessaire d'obtenir un co-financement auprès d'organisations comme le Fonds international de Développement agricole (FIDA) ou l'Union européenne. Eu égard aux observations formulées pendant la réunion et notant que l'approfondissement du projet tiendrait compte de ces observations, le Comité exécutif de l'OIC a approuvé en principe la proposition de projet.

Examen par le Comité consultatif du Fonds commun pour les produits de base

Le Comité consultatif a examiné une proposition de projet à sa 34^e réunion en juillet 2004. Le Comité consultatif a noté que le projet, qui s'employait à réduire la pauvreté et les problèmes d'insécurité du revenu dans les pays producteurs de café au moyen de programmes de diversification, correspondait aux objectifs et aux impératifs du FCPB. Toutefois, il a estimé que la portée du projet avait été élargie au-delà du gérable en associant deux groupes de pays avec des caractéristiques socio-économiques, culturelles, géographiques et géophysiques différentes, ce qui compliquerait la gestion et la mise en œuvre du projet. Il a recommandé de limiter les pays participants au Burundi et à la Côte d'Ivoire. Il a également recommandé de nommer une Agence d'exécution du projet qui ait l'expérience de la mise en œuvre de projets

similaires. L'élément prêt, les coûts-avantages et l'analyse de trésorerie devaient être inclus. Une analyse sûre de l'investissement au niveau de la production et des prix était également recommandée. Enfin, le Comité consultatif recommandait d'apporter des éclaircissements sur la participation des banques commerciales et d'apporter la preuve de la garantie gouvernementale de l'emprunt.

Éléments du projet

Élément 1 : Évaluation des caféiculteurs participants et de leurs besoins

Objectif : Recenser les petits exploitants qui pourraient participer au projet et identifier le système de crédit le plus approprié pour le programme de diversification.

Résultat : Rapport complet sur la population de caféiculteurs ciblée et sur les possibilités d'activités de diversification.

Élément 2 : Mise au point d'une structure de prêt appropriée et durable pour les exploitants

Objectif : Élaborer un système de prêt qui pourrait financer le programme de diversification des exploitants sélectionnés sur la base d'un projet pilote dans chaque pays.

Résultat : Prêt durable permettant d'assurer les activités de diversification des caféiculteurs. Plan bien structuré qui pourra encourager les banques locales à reprendre cette fonction à la fin du projet et constituer une source durable de financement pour les activités agricoles et établir un climat de confiance entre les exploitants et les institutions financières.

Élément 3 : Mise en valeur d'autres cultures/activités

Objectif : Augmenter les revenus des exploitants et réduire leur dépendance à l'égard de l'économie du café ; réduire les demandes nationales en devises étrangères et améliorer la sécurité alimentaire du pays.

Résultat : Cultures ou élevages de diversification. Augmentation de la production alimentaire destinée à la consommation intérieure et réduction des importations des cultures alimentaires produites localement.

Élément 4 : Développement du marché pour les produits de diversification

Objectif : Créer un cadre d'organisation et de renforcement de la commercialisation des produits de diversification, y compris leur collecte, transport, transformation, entreposage et commercialisation. Identifier et développer le réseau de distribution des produits de diversification.

Résultat : Amélioration des canaux commerciaux des produits de diversification et accroissement du commerce de ces produits. Données complètes sur les entrepôts, les matériels logistiques et le marché.

Élément 5 : Mise au point de produits à valeur ajoutée

Objectif : Accroître la participation des caféiculteurs dans la chaîne de valeur du café et des produits de diversification ; augmenter la valeur ajoutée des produits de diversification en les transformant localement.

Résultat : Fabrication de semi-produits ou de produits finis à haute valeur ajoutée.

Élément 6 : Formation des exploitants en matière de gestion du crédit et des exploitations

Objectif : Renforcer les compétences des exploitants en matière de gestion du crédit et des exploitations.

Résultat : Améliorer l'accès des exploitants au financement agricole et encourager les systèmes d'exploitation modernes.

Élément 7 : Coordination, supervision et suivi du projet

Objectif : Mettre en place des dispositions effectives de coordination des activités du projet afin de garantir que les objectifs du projet seront atteints ; et assurer le soutien technique, le suivi et la supervision appropriés de l'exécution des activités du projet.

Résultat : Préparation et exécution du plan de travail annuel et des budgets, des rapports de situation, du rapport de fin de projet, des comptes annuels et des vérifications.

Cadre logique du projet

Résumé	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Objectif général Améliorer la sécurité du revenu dans les zones de caféiculture en lançant un système de petit crédit pour un programme de diversification durable des exploitants.</p>	<p>a) Augmentation et sécurisation du revenu des caféiculteurs. b) Augmentation des approvisionnements alimentaires.</p>	<p>a) Enquête détaillée sur l'impact du projet. b) Rapports gouvernementaux ; rapport de la FAO sur la situation de la sécurité alimentaire. c) Statistiques nationales ; données sur la production agricole. d) Statistiques nationales, données de l'OIC et de la FAO.</p>	<p>a) Environnement macroéconomique prudent et stable. b) Poursuite de la politique d'éradication de la pauvreté et de modernisation de l'agriculture. c) Stabilité politique des pays concernés.</p>
<p>Objectifs spécifiques a) Fournir des facilités de crédit aux caféiculteurs pauvres. b) Encourager les cultures de diversification dans les zones de caféiculture. c) Développer la sécurité alimentaire dans les zones de caféiculture et dans le pays. d) Élaborer des stratégies de valorisation des cultures de diversification. e) Formation pour renforcer les capacités des exploitants à mobiliser l'épargne et à gérer le crédit. f) Vulgariser un système durable de crédit des cultures/activités de diversification dans d'autres pays producteurs de café.</p>	<p>a) Nombre d'exploitants bénéficiant de prêts de diversification. b) Augmentation des cultures/activités de diversification. c) Consommation alimentaire intérieure assurée par les produits de diversification lorsque cela est possible. d) Augmentation de la valeur ajoutée des produits de diversification. e) Augmentation du nombre d'exploitants ayant des compétences techniques et professionnelles. f) Utilisation du système dans d'autres pays en développement.</p>	<p>a) Banque de données sur les exploitants. b) Données des associations d'exploitants. c) Augmentation de la production de cultures alimentaires de bonne qualité et baisse des importations alimentaires. d) Augmentation de la production de produits transformés. e) Suivi de la sensibilisation des exploitants. f) Augmentation du nombre de pays utilisant le système.</p>	<p>a) Politique foncière appropriée. b) Contrôle des maladies végétales à un niveau raisonnable. c) Mesures d'encouragement du gouvernement et des bailleurs de fonds. d) Programme économiquement viable. e) Exploitants désireux de participer au programme.</p>
<p>Résultats a) Mise en place d'un système durable de crédit agricole. b) Exploitants équipés techniquement et financièrement pour développer d'autres activités afin d'augmenter leur revenu. c) Augmentation de la production des cultures de diversification. d) Augmentation des aliments produits localement au détriment des importations. e) Encouragement d'une approche basée sur la chaîne de valeur pour les cultures de diversification. f) Développement d'un système efficace d'exploitation agricole. g) Amélioration des compétences des caféiculteurs en matière de gestion du crédit.</p>	<p>a) Nombre d'exploitants ayant recours aux facilités de crédit. b) Augmentation des sources de revenus des exploitants. c) Réduction des dépenses des importations alimentaires. d) Amélioration des canaux de commercialisation. e) Augmentation de la valeur ajoutée. f) Augmentation du nombre d'exploitations équipées et bien gérées. g) Augmentation du nombre d'exploitants en mesure d'épargner une partie de leur revenu et de négocier un crédit avec la banque.</p>	<p>a) Enquête sur l'impact du projet. b) Statistiques gouvernementales. c) Étude sur les exploitants.</p>	<p>a) Capacité des exploitants à adopter des techniques nouvelles. b) Bonne planification de la mise en œuvre du projet. c) Contrôle des maladies des cultures de diversification à un niveau tolérable. d) Amélioration des infrastructures rurales.</p>

Résumé	Indicateurs vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
<p>Contributions/Activités</p> <p>a) Identification des besoins des exploitants. b) Elaboration d'un plan de prêts pour la diversification. c) Accord de prêts pour le développement de cultures ou d'activités de diversification. d) Lancement de la commercialisation des produits de diversification. e) Identification des possibilités de transformation des produits de diversification. f) Fourniture de services de vulgarisation aux exploitants. g) Formation des exploitants à la gestion des prêts et à la mobilisation de l'épargne. h) Diffusion des résultats du projet. i) Suivi et évaluation du projet.</p>	<p>a) Nombre d'exploitants concernés. b) Système opérationnel de prêts pour la diversification. c) Développement d'activités agricoles de diversification. d) Amélioration de la commercialisation des produits intérieurs. e) Développement des activités de transformation alimentaire. f) Nombre de programmes de formation entrepris.</p>	<p>a) Plan de mise en œuvre du projet. b) Rapport de situation de l'AEP. c) Évaluation du projet.</p>	<p>a) Disponibilité de fonds pour les activités du projet. b) Décassement des fonds du projet en temps opportun. c) Fourniture suffisante de matériel végétal. d) Engagement ferme de toutes les parties prenantes. e) Le gouvernement reste engagé dans la réduction de la pauvreté dans les zones de caféiculture. f) Cadre commercial international équitable et ouvert. g) Environnement politique et réglementaire stable et prévisible.</p>